

*Projet*

**Arrêté fédéral  
concernant l'octroi d'aides financières pour des  
installations sportives d'importance nationale pour les Jeux  
olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 68, al. 1 et 167 de la Constitution <sup>1</sup>,

vu l'art. 5, al. 2 de la loi du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>3</sup>,

*arrête:*

**Art. 1**                   Crédit d'engagement pour les installations sportives olympiques

<sup>1</sup> Un crédit d'engagement de 30 millions de francs (basé sur l'indice des prix de la construction d'octobre 2017) est alloué au titre d'aides financières pour les installations sportives olympiques.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral définit les contributions pour les projets dignes d'encouragement.

**Art. 2**                   Conditions applicables au crédit d'engagement

Le crédit d'engagement est soumis aux conditions suivantes:

- a. Le projet «Sion 2026» obtient l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026.
- b. Les cantons hôtes sont responsables de mettre en place, dans les délais impartis, les infrastructures olympiques; ils en assument le risque financier et apportent les garanties nécessaires au Comité International Olympique.
- c. Les conditions applicables aux aides financières pour les installations sportives d'importance nationale, définies à l'art. 43 de l'ordonnance sur l'encouragement du sport<sup>4</sup>, sont remplies.

<sup>1</sup>    RS **101**

<sup>2</sup>    RS **415.0**

<sup>3</sup>    FF **2018** ...

<sup>4</sup>    RS **415.01**

### **Art. 3**                    Référendum et entrée en vigueur

<sup>1</sup> Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

<sup>2</sup> Il entre en vigueur uniquement en même temps que l'arrêté fédéral du ...<sup>5</sup> allouant un crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse et l'arrêté fédéral du ...<sup>6</sup> allouant un crédit d'engagement pour la contribution de la Confédération aux coûts de sécurité des cantons pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 en Suisse.

<sup>5</sup> FF ...

<sup>6</sup> FF ...